

(1)

(N° 231.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 24 JUILLET 1891.

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES, TRANSFERTS ET RÉGULARISATION AUX BUDGETS DES EXERCICES 1890 ET 1891 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. DE SADELEER.

MESSIEURS,

Le projet de loi a pour objet d'allouer des crédits supplémentaires et d'autoriser des transferts et des régularisations aux Budgets des exercices 1890 et 1891.

Les crédits supplémentaires qui sont demandés se rattachent aux Budgets pour 1890, et s'élèvent dans leur ensemble à fr. 649,633 92. Ils se répartissent comme suit :

Service de la Dette publique	fr.	420,491 90
Ministère de la Justice		33,500 »
— des Affaires Étrangères		27,534 62
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique		120,614 20
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics		22,386 76
— des Finances		25,106 44
		<hr/>
ENSEMBLE . . . fr.		649,633 92

(1) Projet de loi, n° 224.

(2) La commission était composée de MM. TACK, *président*; LEPEVRE, ANCIEN, DE SNET DE NAEYER, DE SADELEER, VERWILGHEN et DOUCET.

Le projet de loi énumère ensuite la série des transferts et des régularisations qui sont sollicités.

Des notes explicatives sont jointes au projet de loi relativement à l'objet de chacune de ces demandes.

Il a été tenu compte de ces propositions dans l'exposé financier qui a été présenté à la Chambre le 27 février dernier. Elles n'exerceront pas d'influence sensible sur les résultats définitifs du Budget de 1890, ni sur ceux du Budget de 1891.

La section centrale du Budget des Voies et Moyens, constituée en commission spéciale, a examiné le projet de loi. Elle a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,
L. DE SADELEER.

Le Président,
P. TACK.

